

Commune de Saint-Nicolas-du-Pélem

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les communes quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif et du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note doit être mise en ligne sur le site de la commune lorsque ce dernier existe.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

I. Le cadre général du compte administratif

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents *budgets annexes*¹.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

¹ Les **budgets annexes**, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, etc.). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

II. Budget principal

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	433 688.82	709 270.69	447 945.11
012	Charges de personnel et frais assimilés	695 115.84	856 550.00	742 999.50
014	Atténuations de produits	0.00	3 500.00	1 009.00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00	30 000.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	300 408.00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 408.79	42 388.31	42 388.31
65	Autres charges de gestion courante	148 353.08	159 114.00	138 883.91
66	Charges financières	54 043.26	62 000.00	49 482.60
67	Charges exceptionnelles	333.00	1 700.00	144.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	571.00	10 000.00	1 560.61
		1 408 513.79	2 174 931.00	1 424 413.04

FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulé	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	250 000.00	250 000.00	250 000.00
013	Atténuations de charges	13 315.28	1 500.00	7 151.84
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	10 000.00	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	63 007.17	58 910.00	75 888.49
73	Impôts et taxes	1 139 411.69	1 210 204.00	1 184 419.43
74	Dotations, subventions et participations	698 837.67	586 014.00	714 385.39
75	Autres produits de gestion courante	45 408.29	40 100.00	37 702.99
76	Produits financiers	3.96	3.00	7.26
77	Produits exceptionnels	8 009.08	2 629.00	19 349.40
78	Reprise sur provisions - produits exceptionnels	0.00	15 571.00	571.00
		2 217 993.14	2 174 931.00	2 289 475.80

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	20 000.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	10 000.00	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	1 480.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	96 584.98	402 500.00	97 635.12
20	Immobilisations incorporelles	13 455.00	9 552.00	984.00
204	Subventions d'équipement versées	2 943.85	13 205.80	3 095.65
21	Immobilisations corporelles	18 580.57	85 130.18	19 601.42
23	Immobilisations encours	366 817.50	1 453 253.02	117 663.88
27	Autre immobilisations financières	0.00	700 000.00	110 921.01
4581	Opération sous mandat	15 000.00	0.00	0.00
		513 381.90	2 695 121.00	349 901.08

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 034 923.34	1 404 750.17	1 404 750.17
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	300 408.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 408.79	42 388.31	42 388.31
041	Opérations patrimoniales	0.00	1 480.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	576 762.94	646 094.52	646 056.89
13	Subventions d'investissement	216 517.00	0.00	31 100.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	300 000.00	837.34
4582	Opération sous mandat	13 520.00	0.00	0.00
		1 918 132.07	2 695 121.00	2 125 132.71

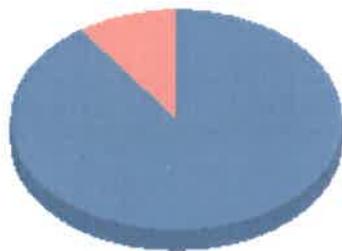
RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2023 Budget Principal Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture
Investissement	1 404 750.17 €	370 481.46 €	1 775 231.63 €
Fonctionnement	250 000.00 €	615 062.76 €	865 062.76 €
TOTAL	1 654 750.17 €	985 544.22 €	2 640 294.39 €

EMPRUNTS

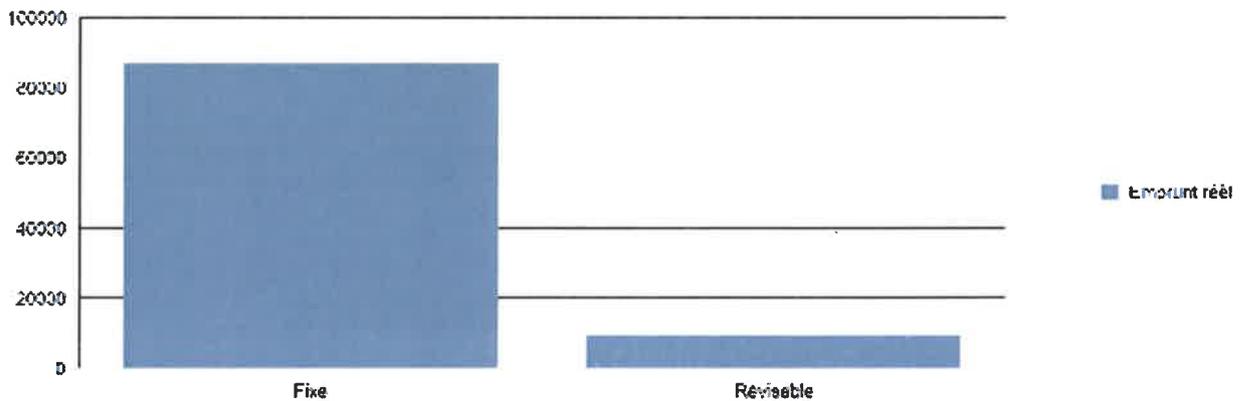
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 31/12
2023	145 817.75 €	49 482.60 €	96 335.15€	909 883.31 €

Répartition du capital remboursé par nature de taux



Fixe	90.3%
Révisable	9.7%
Tota	100.0%

Capital remboursé sur l'exercice



III. Budget assainissement

EXPLOITATION

EXPLOITATION DEPENSES				
Chapitre	intitulé	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	68 285.11	146 701.45	139 564.19
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00	1 000.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	14 732.06	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 268.55	53 268.49	53 268.49
67	Charges exceptionnelles	0.00	2 000.00	0.00
		121 553.66	217 702.00	192 832.68

EXPLOITATION RECETTES				
Chapitre	intitulé	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	81 263.80	28 295.52	28 295.52
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 974.61	11 974.61	11 974.61
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	227 102.69	177 199.87	211 070.39
74	Dotations, subventions et participations	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	602.28	232.00	232.04
77	Produits exceptionnels	14 684.00	0.00	0.00
		335 627.38	217 702.00	251 572.56

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 974.61	11 974.61	11 974.61
041	Opérations patrimoniales	0.00	86 098.44	86 098.44
20	Immobilisations incorporelles	7 506.00	3 192.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	10 000.00	0.00
23	Immobilisations encours	6 151.20	564 895.95	318 541.17
		25 631.81	676 161.00	416 614.22

INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulé	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	289 041.07	316 677.81	316 677.81
021	Virement de la section d'exploitation	0.00	14 732.06	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 268.55	53 268.49	53 268.49
041	Opérations patrimoniales	0.00	86 098.44	86 098.44
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	186 282.20	186 282.52
13	Subventions d'investissement	0.00	19 102.00	0.00
		342 309.62	676 161.00	642 327.26

RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2023 Budget assainissement Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture
Investissement	316 677.81 €	-90 964.77 €	225 713.04 €
Fonctionnement	28 295.52 €	30 444.36 €	58 739.88 €
TOTAL	344 973.33 €	-60 520.41 €	284 452.92 €

IV. BUDGET LOTISSEMENT DE KERLOUIS

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	0.00 €	700 000.00 €	110 921.01 €
		0.00 €	700 000.00 €	110 921.01 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	700 000.00 €	110 921.01 €
		0.00	700 000.00	110 921.01

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	700 000.00	110 921.01
		0.00	700 000.00	110 921.01

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00	700 000.00	110 921.01
		0.00	700 000.00	110 921.01

RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2023 Budget Hameau de Kerlouis - Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €

V. Affectations des résultats 2023 aux budgets 2024

Les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du CGCT fixent les règles de l'affectation du résultat. En principe, si une collectivité territoriale vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés par la suite au budget primitif ; si elle vote le compte administratif après le budget primitif, elle doit adopter un budget supplémentaire pour intégrer les résultats.

➤ Éléments à prendre en compte

À la clôture de l'exercice, seul le vote du compte administratif par l'organe délibérant constitue l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale (art. L 1612-12 du CGCT) et permet de dégager les éléments à prendre en compte pour l'affectation du résultat, à savoir :

- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement, constitué par le cumul du résultat de l'exercice (cumul des titres émis - cumul des mandats émis) et celui du résultat reporté des exercices antérieurs (déficit ou excédent reporté au 002) ;
- ✓ le solde d'exécution de la section d'investissement, constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice et du besoin de financement ou de l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001) ;
- ✓ les restes à réaliser de la section d'investissement, qui correspondent en dépenses, à celles qui ont été engagées (marché conclu...) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, à celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fera ressortir soit un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes), soit un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses). Le besoin de financement éventuel devra alors être prioritairement couvert, par l'organe délibérant, lors de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

➤ Règles d'affectation du résultat

Seul le résultat cumulé de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une décision d'affectation par l'organe délibérant. Deux possibilités se présentent (art. R 2221-48 et R 2221-90 du CGCT) :

- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire ; ce dernier est alors affecté en priorité, pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif, au financement des dépenses d'investissement (compte 1064). Le surplus dégagé doit ensuite servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cessions d'éléments d'actif (compte 1068). Le reliquat pourra être librement affecté en recettes de fonctionnement (au 002) et/ou en recettes d'investissement pour financer de nouvelles dépenses (compte 1068), ou être reversé exceptionnellement à la collectivité de rattachement ;
- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement est déficitaire ; ce dernier est alors ajouté aux charges d'exploitation de l'exercice (au 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépenses d'investissement (au 001).

BUDGET PRINCIPAL

Résultat de l'exercice 2023 : - excédent - déficit	865 062.76 €
<u>Affectation de l'excédent constaté au 31/12/2023 :</u>	
Affectation obligatoire :	
<ul style="list-style-type: none"> • à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) • aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations) • à l'exécution du virement à la section d'investissement 	
Solde disponible affecté comme suit :	
<ul style="list-style-type: none"> • affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en investissement : • affectation à l'excédent reporté à nouveau créditeur (compte 002) en fonctionnement : 	



L'affectation du résultat n'a pas été voté lors de la séance du 19 mars 2024.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultat de l'exercice 2023 : - excédent - déficit	58 739.88 €
<u>Affectation de l'excédent constaté au 31/12/2023 :</u> Affectation obligatoire : <ul style="list-style-type: none">• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)• aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)• à l'exécution du virement à la section d'investissement Solde disponible affecté comme suit : <ul style="list-style-type: none">• affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en investissement :• affectation à l'excédent reporté à nouveau créditeur (compte 002) en fonctionnement :	



L'affectation du résultat n'a pas été voté lors de la séance du 19 mars 2024.

A Saint-Nicolas-du-Pélem, le 19 mars 2024

Le Maire,
Daniel LE CAËR



Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024



ID : 022-212203210-20240319-2024_03_07-BF

